



PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 MAI 2009

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE A L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE CANNES ET RIVE DROITE DU VAR POUR L'ADAPTATION D'UN LOGEMENT SITUÉ DANS LA RESIDENCE LA DESIRADE 21 CHEMIN DE LA FRAYERE BAT C A CANNES LA BOCCA

COMMISSION : URBANISME, ENVIRONNEMENT ET QUALITÉ DE LA VIE

DU : 28 AVRIL 2009

COMMISSION : FINANCES ET BUDGET

DU : 27 AVRIL 2009

RAPPORTEUR : BERNARD BROCHAND

L'Office Public de l'Habitat de Cannes et Rive Droite du Var a réalisé des travaux d'adaptation pour une personne handicapée, dans un logement situé à « La Désirade », 21 Chemin de la Frayère Bâtiment C à Cannes La Bocca, et s'est rapproché de la Ville de Cannes afin de solliciter le versement d'une subvention permettant de couvrir une partie de l'opération.

Dans le cadre de son engagement en faveur de l'accès au logement des personnes handicapées et/ou accidentées de la Vie, la Ville de Cannes a conclu une charte le 04 octobre 2007 avec l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat (A.N.A.H.), les bailleurs sociaux et les associations dont l'objet social est le handicap, intervenant sur le territoire communal.

Dans cette charte, la Ville de Cannes s'est engagée à financer des travaux d'adaptation de logements existants, afin d'offrir une meilleure condition de vie aux personnes handicapées et accidentées de la vie.

Dès lors, elle participera aux financements desdits travaux d'adaptation, à hauteur de 30 % de la dépense, soit trois mille six cent euros (3.600 €).

La Ville de Cannes sollicitera le Comité de Gestion P.A.C.A. du Fonds d'Aménagement Urbain (F.A.U.) afin de pouvoir bénéficier d'une subvention au taux le plus fort au regard de sa participation sur cette opération d'adaptabilité.

La Commission des Finances et du Budget ainsi que la Commission de l'Urbanisme, de l'Environnement et de la Qualité de la Vie, ont été consultées dans leur séance respective des 27 et 28 avril 2009.

LUNDI 4 MAI 2009

· BTK · ITE) N° 1

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

17 - accorder une subvention s'élevant à 3.600 € au bénéfice de l'Office Public de l'Habitat de Cannes et Rive Droite du Var, destinée à financer les travaux d'adaptation du logement, sis La Désirade, 21 Chemin de la Frayère Bâtiment C, à Cannes La Bocca ;

27 - autoriser Monsieur le Député-Maire à signer le projet de convention ci-joint entre la Ville de Cannes et l'Office Public de l'Habitat de Cannes et Rive Droite du Var ;

37 - décider que la dépense relative à cette opération sera prélevée dans le Budget Primitif 2009 en section d'investissement, au compte 20417 (subvention d'équipement aux autres établissements publics locaux) ;

47 - décider que cette subvention d'équipement sera amortie sur 15 ans en application de l'instruction M14.

M. BOTTERO, Président de l'Office Public de l'Habitat de Cannes et Rive Droite du Var, MM. BROCHAND, SANTELLI-ESTRANY, CIMA, TONNER et CRAPIZ, Administrateurs, ne prennent pas part au vote en application de l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.